



Conseil national
de l'information statistique

Montrouge, le 12 décembre 2018 – n°165/H030

COMMISSION
SYSTÈME FINANCIER ET FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE



Réunion du 15 novembre 2018

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION.....	2
LISTE DES PARTICIPANTS.....	3
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES ET COMPLÉMENTAIRES.....	17

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE
LA COMMISSION «SYSTÈME FINANCIER ET FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE»

- 15 novembre 2018 -

Président : Gunther CAPELLE-BLANCARD, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Rapporteurs : Ronan MAHIEU, Chef du département des comptes nationaux à l'Insee
Delphine MOREAU, Direction des Statistiques monétaires et financières, Banque de France

Responsable de la commission : Stéphane TAGNANI (01 87 69 57 03)

RAPPEL DE L'ordre du Jour

INTRODUCTION.....	4
I. <i>OPEN DATA ROOM</i> DE LA BANQUE DE FRANCE : APRÈS DEUX ANS, BILAN ET PERSPECTIVES.....	4
II. POINT D'AVANCEMENT DE LA <i>DATA GAPS INITIATIVE</i>	7
III. L'ÉLABORATION DU PROGRAMME DE MOYEN TERME DU CNIS 2019-2023 : LES ENSEIGNEMENTS DES CONSULTATIONS.....	10
IV. PRÉSENTATION DES PROJETS D'AVIS DU MOYEN TERME POUR LA COMMISSION.....	11
CONCLUSION.....	16

Liste des participants

AFSA	Cédric	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) – Direction de la diffusion et l'action régionale (DDAR)
ANXIONNAZ	Isabelle	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
BELLER CAPELLE- BLANCARD	Catherine	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
DUBOIS	Gunther Marie- Michèle	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne Conseil national de l'information statistique (CNIS)
DURAN	Patrice	Ecole normale supérieure
DURANT	Dominique	Banque de France (BdF)
JOUTARD	Claire	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
LE GAL	Arnaud	Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des études et des synthèses économiques (DESE)
MAHIEU	Ronan	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
MAKDESSI	Yara	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) – Direction d'étude et d'analyse des risques (DEAR)
MARIONNET	Denis	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction de la diffusion et l'action régionale (DDAR)
MAUREL	Françoise	
MOREAU	Delphine	Banque de France (BdF)
NARGEOT	Rodolphe	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
PIÉRONNE	Jean-Marc	Fédération française de l'assurance
PLUYAUD	Bertrand	Banque de France (BdF) Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) – Direction des statistiques d'entreprises (DSE)
SCHUHL	Pierrette	
TAGNANI	Stéphane	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
WAXIN	Timothée	Fédération bancaire française

La séance est ouverte à 14heures35, sous la présidence de GuntherCAPELLE-BLANCARD.

INTRODUCTION

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Bonjour à toutes et à tous. Je vous souhaite la bienvenue pour cette dernière séance de l'année et du moyen terme. Dans une première partie, nous examinerons le bilan de notre activité. Nous pourrions ainsi nous féliciter de ce que nous avons accompli, mais aussi identifier les axes éventuels d'amélioration. Dans un second temps, nous aborderons la préparation du prochain moyen terme. L'un des objectifs de ce moyen terme consistait à rassembler davantage. La finance représente un sujet abscons, difficile, complexe qui n'est pas toujours perçu de manière très positive par le public. Nous souhaitons rassembler au-delà des principaux acteurs que sont l'Insee et la Banque de France. Nous avons ainsi fait intervenir de nombreux universitaires, ainsi que des associations. L'exercice n'est cependant pas évident. Nous avons accueilli quelques journalistes. Sur des commissions thématiques, la démarche fonctionne. Sur des commissions plus transversales comme celle d'aujourd'hui, elle se révèle plus délicate. Nous devons poursuivre nos efforts en la matière. Je vous remercie donc de votre présence et j'espère que cette séance sera vraiment constructive.

Delphine MOREAU, Banque de France

Nous avons choisi deux sujets qui concrétisaient bien la transition entre le moyen terme qui s'achève et celui qui s'ouvrira l'an prochain, puisqu'ils ont été abordés au cours des quatre dernières années. Même si nous avons réalisé des avancées significatives, nous ne sommes qu'au début de l'histoire et il reste des enrichissements et des perspectives à venir. Je remercie mes collègues d'avoir préparé des présentations dans cette optique. La première concerne l'ouverture de l'accès aux données individuelles et granulaires pour les utilisateurs des statistiques de la Banque de France. La deuxième sera relative à la *Data Gaps Initiative* qui avait mis en évidence le besoin de compléter un certain nombre d'informations et d'améliorer la comparabilité au niveau international en cas de crise financière, avec des compléments de collecte acquis et des enrichissements à venir.

I. OPEN DATA ROOM DE LA BANQUE DE FRANCE : APRÈS DEUX ANS, BILAN ET PERSPECTIVES

Dominique DURANT, Banque de France

L'*open data room* a été créée voilà deux ans. Le Cnis avait véhiculé l'idée de cette nécessaire ouverture des données granulaires à la recherche. Il nous paraissait donc important de montrer ce qui a été fait et ce qui reste à faire. Cette mise à disposition de données individuelles ou granulaires poursuit deux ambitions : d'une part, répondre au besoin de transparence du public au sens large sur le financement de l'économie et le système bancaire et financier, et d'autre part, soutenir la recherche française ou internationale. Dans cette perspective, nous avons ouvert une *open data room* à New York.

Les données sont mises à disposition à différents niveaux d'agrégation. Les *Stat Info* regroupent les analyses de séries phares. Elles sont publiées sur le site Internet à fréquence mensuelle ou trimestrielle. Nous publions environ 30 *Stat Info* sur tous les sujets de crédit ou de la balance des paiements. Nous proposons également un portail de séries statistiques agrégées, *Webstat*. 40 000 séries unitaires sont mises à disposition. Pour les téléchargements en bloc, nous ajoutons le détail des comptes nationaux financiers, pour un total de 76 000 séries. Enfin, l'*open Data Room* rassemble 700 millions de séries sur des données individuelles.

La mise à disposition des données relève de deux statuts juridiques différents. Pour les données collectées par la Banque de France à des fins statistiques, le règlement européen 2533/98 prévoit « *d'accorder à des organes de recherche scientifique l'accès aux informations statistiques confidentielles qui ne permettent pas une identification directe, avec le consentement explicite préalable de l'autorité qui a fourni les informations* ». Cette disposition permet, dans l'*open data room*, de fournir des données anonymisées en supprimant les codes identifiants des personnes morales au titre desquelles les données ont été collectées.

Le statut des données prudentielles collectées par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) à des fins de supervision bancaire et d'assurance est, quant à lui, prévu par la directive européenne CRD IV

qui précise que « les informations confidentielles que ces personnes [les superviseurs soumis au secret professionnel], réviseurs et experts reçoivent dans l'exercice de leurs attributions ne peuvent être divulguées que sous une forme résumée ou agrégée, de façon à ce que les établissements de crédit ne puissent pas être identifiés, sans préjudice des cas relevant du droit pénal ». Cette disposition suscite beaucoup de mécontentement de la part des chercheurs qui ne peuvent pas accéder à ces données. J'ai cité la directive, mais sa transposition dans le droit français y est parfaitement conforme. La seule solution pour changer ce statut consiste donc à faire modifier la directive.

L'*open data room* met à disposition les données collectées par la Banque de France dans l'exercice de ses missions (documents comptables, statistiques internationales, enquêtes de conjoncture, incidents de paiement, etc.). La volumétrie se révèle importante, puisqu'il s'agit de données individuelles. Le dispositif recouvre ainsi 25 milliards de données utiles sur les entreprises et les établissements financiers, mais aussi les ménages.

Sur les établissements de crédit, sont mises à disposition les données collectées à des fins statistiques, à savoir les états comptables, les transactions à court terme effectuées par les banques françaises en euros, la distribution de crédits, les détentions et émissions de titres, les opérations de titrisation. Pour les assurances, nous proposons les bilans et les portefeuilles titres qui sont utilisés à des fins statistiques, bien qu'ils soient également collectés par l'ACPR. S'agissant des entreprises, nous mettons à disposition les enquêtes de conjoncture, les bilans, l'accès au crédit, les défaillances, les incidents de paiement. Sont également ouverts les éléments d'activité internationale des banques et des entreprises non financières. L'*open data room* regroupe par ailleurs des données sur l'épargne et l'endettement des ménagers, des informations sur les moyens de paiement (paiements scripturaux, émetteurs de monnaie électronique) ou l'historique des opérations du marché monétaire, avec un embargo d'un an.

Cet accès aux données est accordé dans le cadre de projets de recherche menés à des fins scientifiques et d'intérêt général et donnant lieu à publication. Les seuls projets que nous avons refusés ont été présentés par des groupes d'audit financier agissant à des fins lucratives. Tous les autres projets de recherche ont été acceptés, dans le respect de l'anonymat des opérations. Ont accédé à l'*open data room* une équipe de recherche en 2016, 22 équipes en 2017 et 24 équipes en 2018. Nous avons recensé une publication, le *Focus du CAE* sur les entreprises du CAC40 et les non-résidents, qui utilise un graphique élaboré à partir des données transmises dans l'*open data room* sur le stock d'investissements directs étrangers en capitaux propres dans les sociétés cotées en France et son évolution.

S'agissant de la procédure, après instruction du dossier, la décision relève du comité d'accès aux données composé des directions générales de la Banque de France qui produisent les données concernées et de deux représentants du monde académique. La procédure d'accès s'effectue en trois temps. Tout d'abord, une équipe de spécialistes aide les chercheurs à formuler leur demande. Les chercheurs ne connaissent pas forcément toutes les données disponibles. Un dialogue ouvert se révèle donc souvent nécessaire pour les aider à identifier les données utiles. La demande est ensuite présentée au comité d'accès aux données. Enfin, les données sont mises à disposition dans l'*open data room* et des rendez-vous sont pris avec les chercheurs pour qu'ils puissent accéder au poste de travail.

Le processus d'anonymisation utilise une technique éprouvée de cryptage par fonction de hachage, associée à une méthode de « salage ». Nous avons aussi la possibilité d'effectuer des appariements entre les bases de la Banque de France ou avec des bases externes. Dans ce cas, les identifiants communs aux différentes bases sont anonymisés selon la même méthode. Il est néanmoins veillé à ce que l'appariement ne permette pas l'identification indirecte. C'est notamment le cas lorsque les données externes sont publiques. Nous avons ainsi intégré par deux fois dans nos bases des données des douanes dont la mise à disposition avait été autorisée par le comité du secret.

Le 2 novembre dernier, nous avons ouvert une *open data room* à New York. Ce dispositif fonctionne de la même manière qu'à Paris grâce à un accès à distance, avec une téléportation d'images qui s'effectue sur le poste auquel le chercheur a accès dans les locaux de la Banque de France sur place.

Pour aller plus loin, nous avons lancé un projet d'accès à distance virtuel sécurisé à des données anonymisées. Pour ce faire, nous devons résoudre les questions de sécurité d'accès aux bases internes de la Banque. Pour l'instant, nous n'avons défini aucune échéance. Ce projet est placé sous le regard du sous-gouverneur qui a insisté pour sa mise en œuvre. Enfin, ce projet s'inscrit aussi dans le mouvement international du réseau Inexda qui rassemble plusieurs banques centrales européennes, la BRI (Banque des règlements internationaux) et la BCE (Banque centrale européenne). Ce réseau devrait entraîner la mise en

place d'un site commun qui renverra vers l'*open data room* et ses équivalents dans d'autres pays. En outre, ce site proposera des fiches standardisées de présentation des bases de données. La Banque de France en assurera le secrétariat à compter de janvier 2019 et gèrera aussi le site Internet.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Je me félicite que la Banque de France ait mené à bien une telle initiative en si peu de temps. Je note aussi que vous avez déjà anticipé la phase suivante. Ce travail me paraît plutôt innovant. Les autres banques centrales travaillent sur le sujet, mais vous le faites mieux et plus vite. Je tiens à souligner que cet accès est gratuit. J'ai moi-même expérimenté l'ODR et j'ai été particulièrement bien suivi. Je n'ai reçu que des retours positifs de mes confrères. Il restera toujours des mécontents, mais ce travail me semble remarquable.

Je continue néanmoins d'éprouver quelques difficultés sur la distinction que vous opérez entre données collectées à des fins statistiques et données collectées à des fins prudentielles. Nous savons qu'il existe des réglementations différentes. Je comprends aussi qu'il existe des limites, mais je ne les vois pas apparaître dans les textes que vous citez. Dans les deux cas, il est précisé que l'on n'accordera l'accès qu'aux données qui ne permettent pas l'identification. Selon moi, les deux dispositions sont équivalentes. Pouvez-vous nous apporter des précisions ?

Dominique DURANT

Merci pour vos félicitations. Je les transmettrai à toutes les équipes qui ont œuvré sur le sujet. Je vous encourage également à faire connaître l'*open data room* qui constitue un véritable service public.

Les données collectées à des fins prudentielles ne peuvent être divulguées que sous une forme résumée ou agrégée, c'est-à-dire soit des sommes, soit des dispersions. Nous sommes contraints par cette disposition. Je comprends que la situation ne s'avère pas aussi claire que cela en France. Par le passé, en effet, le statisticien et le superviseur de la Banque de France collectaient les mêmes données, les données Surfî. À partir du moment où la BCE s'est mise en place et où la réglementation bancaire s'est affinée au niveau européen, deux véhicules juridiques différents ont été institués. Pour les données prudentielles, le règlement CRR et les états Finrep-Corep élaboré sous l'égide de l'Autorité bancaire européenne est d'application directe. Nous ne pouvons donc pas y déroger.

Les données Surfî restent communes. Néanmoins, juridiquement, les données mensuelles solos sont mises en œuvre par une décision du gouverneur de la Banque de France et sont considérées comme des données statistiques. Les données consolidées sont, quant à elles, mises en œuvre par une instruction de l'ACPR et sont de ce fait considérées comme des données prudentielles. Elles relèvent donc de la directive CRD IV pour ce qui concerne la confidentialité. En outre, nous ne pouvons pas affirmer que les données consolidées sont utilisées à des fins statistiques aujourd'hui et il n'existe aucun moyen de contourner ce texte.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Les données consolidées se révèlent extrêmement importantes, car elles permettent d'appréhender l'aspect systémique. Si la Banque de France décidait que ces données sont collectées à des fins statistiques, cela suffirait-il pour en ouvrir l'accès ?

Dominique DURANT

Il nous faudrait un pouvoir à agir en ce sens. Les collectes de données, qui sont coûteuses pour les remettants, ne sont mises en place que sur la base d'une mission de la Banque de France. Très souvent, cette mission est définie dans le cadre du SEBC. Aujourd'hui, aucune obligation de produire des statistiques ne nous conduit à utiliser les données consolidées. Dans votre raisonnement, il faudrait trouver une motivation qui soit acceptable pour le régulateur. Le gouverneur de la Banque de France prend des décisions qui s'inscrivent dans le cadre des missions de la Banque de France et du système européen de banque centrale.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

L'internationalisation constituera l'un des axes du prochain moyen terme. Nous travaillerons ensemble sur cette initiative Inexda qui me paraît aller dans le bon sens. Nous avons parlé à plusieurs reprises de la base

de données harmonisée aux Etats-Unis et nous avons souligné l'intérêt de mettre en place un dispositif équivalent en Europe. L'accès à distance me semble également important, car nous recevons fréquemment des demandes sur le sujet.

Il reste deux points un peu plus délicats. Vous insistez sur la recherche scientifique, mais dans une perspective d'élargissement, il faudrait aussi permettre l'accès aux journalistes. Il faudrait donc insister sur l'aspect non lucratif plus que sur l'objectif de recherche. Ces données pourraient en effet être utilisées à d'autres fins de service public que la recherche, notamment l'enseignement, même si ces usages resteraient très certainement minoritaires.

S'agissant de l'anonymisation et de l'appariement, nous sommes confrontés au fait que les structures industrielles restent extrêmement complexes. L'appariement permet-il de retrouver la structure organisationnelle des établissements ?

Dominique DURANT

L'appariement permet d'associer des données sur une même entreprise ou une même banque qui proviennent de bases différentes. Votre point est différent : il s'agirait de pouvoir regrouper toutes les filiales d'un même groupe. Nous pouvons, dans certains cas, mettre à la disposition des chercheurs les bases sur les filiales des groupes. Ces bases de données ne sont cependant pas toujours actualisées et elles impliquent, le plus souvent, une vérification manuelle.

II. POINT D'AVANCEMENT DE LA DATA GAPS INITIATIVE

Bertrand PLUYAUD, Banque de France

Je présenterai un point d'avancement des travaux de la *Data Gaps Initiative*, en m'appuyant sur le dernier rapport de cette dernière. Cette initiative a été lancée par le G20 dans le contexte de la crise financière de 2009. Elle partait du constat que nous ne disposions pas forcément de tous les outils pour prévenir la crise, la traiter efficacement et prendre les bonnes décisions de politique économique. Il s'agissait donc de formuler des recommandations pour essayer d'améliorer la disponibilité des données sur certains domaines précis, liés principalement à la finance internationale.

Cette initiative est pilotée par le Fonds monétaire international (FMI) et le Financial Stability Board (FSB), en coopération avec l'Inter-Agency Group on Economic and Financial Institutions (IAG) qui réunit la Banque des règlements internationaux (BRI), le FMI, la Banque centrale européenne (BCE), Eurostat, l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE), les Nations Unies et la Banque mondiale. Y participent tous les membres du G20, ainsi que quelques juridictions membres du FSB hors G20, à savoir Hong-Kong, les Pays-Bas, Singapour, l'Espagne et la Suisse. En France, les travaux sur le sujet sont coordonnés par la Division de la coordination internationale de l'Insee et la Direction générale des statistiques de la Banque de France.

La phase 1 a consisté en un ensemble de recommandations lancées en 2009. En 2015, le G20 a ressenti le besoin de lancer une phase 2 pour essayer de donner un nouveau souffle à cette initiative, en proposant de nouvelles recommandations dans trois domaines : la surveillance du système financier, l'identification des vulnérabilités, des interconnexions et des risques de contagions, et la communication des statistiques.

Dans le premier bloc, les recommandations portent essentiellement sur les sujets sur lesquels la crise financière de 2009 a fait apparaître des manques (banques systémiques, *shadow banking*, produits dérivés, statistiques de titres, etc.). Le deuxième bloc comprend de nombreuses recommandations portant sur des ensembles de données souvent préexistants, mais jugés incomplets et pour lesquels il est souhaité des données plus fines ou avec une couverture plus grande en termes de pays. C'est le cas notamment des *international banking statistics* de la BRI ou du *coordinated portfolio investment survey* (CPIS) du FMI. Enfin, le troisième bloc a trait à la diffusion des données et met notamment l'accent sur la promotion du partage des données. Trois de ces recommandations ont été introduites dans la phase 2.

Chacune de ces recommandations est présentée de façon détaillée dans le rapport de lancement de la *Data Gaps Initiative*. J'ai reproduit l'exemple de la recommandation n°8 sur les comptes sectoriels. Un paragraphe assez général donne une idée globale de ce qu'il convient de faire. Le pilotage international est confié à une ou plusieurs institutions dont le rôle est précisé. Souvent, la démarche s'appuie sur des données existantes ou des travaux menés par des *task-forces*, comme l'OCDE dans cet exemple. Le texte

se poursuit avec des recommandations plus précises pour les économies, avec un objectif principal et des objectifs subsidiaires.

Les avancées de la *Data Gaps Initiative* sont mesurées chaque année et présentées dans un rapport rédigé de façon commune par le FMI et le FSB, en concertation avec l'IAG. Le rapport publié en septembre 2018 note des avancées en ligne avec les objectifs pour un certain nombre de recommandations, notamment le suivi du *shadow banking*, la collecte d'informations détaillées auprès des groupes bancaires systémiques, le développement de comptes sectoriels, la publication de données relatives à la position extérieure et la connaissance des détentions transfrontières de titres. Le fait que des avancées aient été constatées sur ces sujets ne signifie pas qu'il ne reste rien à faire. Le rapport souligne ainsi qu'un travail important doit encore être mené sur les comptes sectoriels, les statistiques de dettes et de soldes publics et le détail de la position extérieure pour les entreprises non financières. Enfin, le rapport constate des progrès encore lents, y compris pour les pays du G7, s'agissant de l'identification des « *Other Financial Institutions* » (établissements financiers non bancaires), la production d'indices robustes représentatifs des prix de l'immobilier commercial ou la collecte des données relatives aux *securities financing transactions*.

Dans le tableau de bord présenté dans le cadre de ce rapport, la France est le seul pays en vert sur toutes les recommandations. Ce tableau recense l'état d'avancement des différents pays sur chaque recommandation, en fonction de la cible ou des cibles intermédiaires. Certains travaux n'ont pas encore été vraiment lancés. Pour d'autres recommandations, comme celle sur les banques systémiques, tous les pays ne sont pas concernés. S'agissant des comptes sectoriels, nous proposons des comptes relativement détaillés en France, mais tel n'est pas le cas de tous les pays. Il en est de même pour la position extérieure, les statistiques bancaires internationales, les statistiques de finances publiques ou le prix de l'immobilier commercial.

L'avancement de la *Data Gaps Initiative* repose essentiellement sur le bon vouloir et l'implication des institutions des différents pays. En France, nous veillons à déterminer nos objectifs annuels d'amélioration des bases de données en fonction des recommandations de la *Data Gaps Initiative*. Pour essayer de coordonner les efforts et donner un peu de cohésion aux travaux menés par les pays, des ateliers thématiques sont organisés par les institutions internationales, trois fois l'an, sur des recommandations identifiées comme prioritaires. En 2019, trois ateliers sont prévus sur l'indice de prix de l'immobilier commercial, les comptes des secteurs institutionnels et les statistiques sur les finances et la dette publiques. Enfin, une conférence de haut niveau se déroule chaque année. En 2019, elle se tiendra les 12 et 13 juin à Washington.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Il s'agit de données plutôt agrégées.

Bertrand PLUYAUD

Les données présentent des natures très diverses, allant des comptes nationaux pour les comptes sectoriels aux statistiques granulaires sur les banques pour la collecte auprès des banques systémiques, en passant par les données de détention de titres du CPIS. Ces données peuvent être granulaires ou agrégées. L'objectif consiste à obtenir la meilleure compréhension possible du système financier.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Je suis étonné. Depuis plusieurs décennies, des efforts sont consentis en Europe pour élaborer les mêmes principes comptables. Avez-vous réussi à obtenir des données harmonisées ?

Bertrand PLUYAUD

Si les pays européens sont plutôt au vert dans le tableau de bord, c'est moins le cas pour l'Argentine ou l'Arabie Saoudite par exemple, pour lesquels les manques se révèlent bien plus importants. Une partie des efforts de la *Data Gaps Initiative* consiste à mettre à niveau tous les pays participants, en particulier les pays du G20, hors G7. La France est bien positionnée, parce que des efforts d'harmonisation ont été consentis par le passé. De fait, une grande partie des outils et données était en place avant le lancement de cette initiative.

Dominique DURANT

Sur les banques systémiques, par exemple, l'harmonisation vient des discussions bâloises et de plusieurs *rounds* de négociations compliquées pour dépasser les écarts comptables.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Cette initiative est bienvenue pour harmoniser les comptes, notamment pour les nouveaux pays émergents. Elle comporte, en revanche, assez peu d'éléments nouveaux pour des pays comme la France ou l'Allemagne. Je m'étonne que sur des données délicates, notamment les données sur les marchés dérivés, tous les pays atteignent l'objectif. Ce résultat démontre que les exigences ne se révèlent pas très importantes. Il en est de même sur le *shadow banking* alors que les manques restent criants. Je ne suis pas sûr que cette démarche nous permette d'atteindre l'objectif d'une vision plus claire des marchés afin de prévenir une nouvelle crise.

Bertrand PLUYAUD

Il reste quand même des lignes en pointillés. Sur ces sujets, nous ne disposons pas encore de l'information ou les travaux n'ont pas encore été lancés. Dans certains cas, des efforts très importants ont été consentis, notamment sur la collecte de l'information sur les banques systémiques. Pour autant, ces avancées ne sont pas pleinement satisfaisantes. Il peut exister des cas où nous n'avons pas l'information que nous aurions souhaité obtenir, mais la situation résulte d'un consensus, car il paraît difficile d'aller au-delà de l'information disponible. Tel peut être le cas pour l'identification de certaines institutions dans le cadre du *shadow banking* ou pour l'identification des détentions de titres. Une fois le titre émis, en effet, il est parfois difficile d'identifier le détenteur. Le fait que l'indicateur apparaisse en vert dans le tableau de bord ne signifie pas que les institutions participantes n'ont pas conscience de ces manques.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Il ne faut effectivement pas lire ce tableau en pensant que nous disposons de toutes les données sur le *shadow banking*. En préparant la réunion, nous avons échangé sur le sujet avec des représentants de la Banque de France. Un effort devra être consenti sur les données de marché au cours du prochain moyen terme, car c'est sur ce point que nous éprouvons plus de difficultés à obtenir des données.

Denis MARIONNET, ACPR

La Banque de France, l'AMF et l'ACPR participent aux travaux menés par le FSB sur le *shadow banking*. La ligne est en vert, car toutes les données ont été remontées au FSB et ont servi à élaborer un rapport annuel sur le sujet. Vous trouverez ce rapport sur le site du FSB.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Le rapport sur le *shadow banking* a été présenté lors d'une commission *ad hoc* durant laquelle nous avons quand même constaté des manques. Enfin, il est dommage qu'aucune ligne ne soit prévue sur les paradis fiscaux et les territoires non coopératifs.

Bertrand PLUYAUD

Il me semble qu'une recommandation évoque ce sujet. Les paradis fiscaux peuvent être abordés sous plusieurs angles, notamment celui des statistiques bancaires internationales.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Tous les pays ne rapportent pas leurs données à la BRI.

Bertrand PLUYAUD

Tout à fait. Nous encourageons la diffusion des données les plus fines, mais tous les pays ne le font pas. Certains centres offshores publient des données, mais à des degrés divers.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Un portail spécifique est-il prévu ?

Bertrand PLUYAUD

Tous les documents figurent sur les sites du G20 et du FSB.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

En cinq ans, de nombreuses avancées ont été réalisées sur les données financières, et même plus que dans bien d'autres domaines.

Nous allons passer à la deuxième partie de cette réunion consacrée au prochain moyen terme, avec une présentation de Cédric Afsa sur l'élaboration de ce moyen terme, suivie par l'examen de nos propositions d'avis pour cette commission.

III. L'ÉLABORATION DU PROGRAMME DE MOYEN TERME DU CNIS 2019-2023 : LES ENSEIGNEMENTS DES CONSULTATIONS

Cédric AFSA

Ma présentation a pour objet d'introduire la séquence suivante sur le moyen terme. Je rappellerai successivement les différentes consultations menées auprès des utilisateurs de la statistique publique et les enseignements que nous en avons retirés, puis j'évoquerai la façon dont ces résultats ont été utilisés pour bâtir le programme de moyen terme, aussi bien dans son contenu que dans sa forme.

Pour recueillir les demandes et attentes des utilisateurs, nous avons tout d'abord dressé le bilan des avis de moyen terme adoptés en janvier 2014. Cet exercice a permis de révéler des besoins insuffisamment couverts, voire non couverts. Nous avons présenté ces besoins insuffisamment ou non couverts lors de la commission de printemps. Je vous les rappellerai brièvement. Nous avons également consulté les présidents et rapporteurs des commissions pour recueillir les demandes exprimées au cours des commissions du moyen terme et celles qu'ils ont pu relever dans l'exercice de leurs fonctions en dehors de la commission. Nous avons par ailleurs examiné les rapports des groupes de travail du Cnis et d'autres rapports, notamment ceux de la Cour des comptes, qui se concrétisent par des recommandations et des propositions à mettre en œuvre. Nous avons aussi tiré parti des rencontres et colloques organisés par le Cnis pour identifier des sujets à inscrire dans le moyen terme à venir.

Enfin, nous avons lancé une consultation publique, une nouveauté par rapport aux moyens termes précédents, afin de recueillir directement les demandes des utilisateurs de la statistique publique. Nous avons mis en ligne, sur le site du Cnis, un questionnaire demandant aux répondants d'énumérer les sujets qu'ils considéraient comme majeurs pour les années à venir, dans la limite de cinq, et que la statistique publique devrait traiter au cours du prochain moyen terme. Pour chacun de ces sujets, il leur était également demandé de motiver leur choix. Enfin, une rubrique de commentaire libre permettait d'exprimer d'autres besoins. Cette consultation a touché 65 répondants de profil assez varié, issus du SSP (service statistique public) ou hors SSP, des chercheurs, des associations. Tous les répondants ou presque se déclaraient utilisateurs de la statistique publique. Ce chiffre peut paraître faible. Pour autant, répondre au questionnaire nécessitait un temps certain, notamment pour motiver les choix. Dès lors, ce taux de réponse nous semble plutôt satisfaisant. Cette consultation a produit un matériau très riche, avec 240 réponses sur les sujets majeurs, et 40 % des répondants ont cité cinq sujets. Dans 85 % des cas, les réponses étaient justifiées. Par ailleurs, les commentaires libres ont permis de collecter d'autres types de besoins, par exemple sur la demande de lisibilité des statistiques produites. Nous avons néanmoins relevé un nombre très faible de sujets proprement économiques. Si nous devons renouveler l'exercice au-delà du moyen terme, il faudrait imaginer un dispositif permettant de mieux capter les sujets de cette nature.

Lors de la commission de printemps, nous avons relevé des besoins insuffisamment satisfaits au cours du moyen terme qui s'achèvera cette année, en particulier l'exploitation des nouvelles sources de données, les comparaisons internationales, l'emploi et les rémunérations dans le secteur financier. Il est également demandé de poursuivre les travaux sur le LEI (*Legal Entity Identifier*) et le financement des entreprises.

Dans le cadre de la consultation publique, un répondant sur trois a mentionné la dimension territoriale. Un répondant sur cinq a cité l'emploi et la formation professionnelle, un sur cinq les inégalités économiques et sociales, y compris la pauvreté. Enfin, un répondant sur sept a évoqué l'environnement et le développement durable. Nous avons volontairement laissé une ouverture sur la nature des sujets, ce qui nous a permis de recueillir d'autres types de demandes, notamment le besoin de développer les comparaisons internationales, prendre la mesure de la transformation numérique dans différents domaines, y compris sur les relations sociales (fracture numérique), exploiter les nouvelles sources de données, conduire des analyses longitudinales et améliorer la lisibilité de l'offre du SSP. Ces demandes ont également permis de conforter les enseignements que nous avons tirés des autres consultations.

Le programme de moyen terme comportera deux types d'avis : des avis généraux et des avis de commission. Les avis généraux, à caractère transversal, concernent tout ou partie des commissions. La réunion du bureau du Cnis, début décembre, permettra de les finaliser. Ces avis porteront sur les comparaisons internationales, la production d'indicateurs territoriaux, l'exploitation des nouvelles sources de données, la mesure des évolutions économiques et sociales induites par la transformation numérique, la mesure des inégalités (sociales, de genre, etc.) et de l'hétérogénéité des unités observées (ménages, entreprises, territoires, etc.), le suivi des objectifs de développement durable, la lisibilité des statistiques diffusées par le SSP et l'allègement de la charge des répondants.

Pour les avis de cette commission, faute d'indications particulières dans la consultation publique, nous nous sommes appuyés essentiellement sur le bilan du moyen terme actuel, les suites à donner aux différents groupes de travail et les demandes captées par les présidents et rapporteurs dans le cadre de leurs fonctions.

Sur la forme, nous avons retenu deux règles dans la rédaction des avis. Nous avons essayé de rédiger des avis relativement courts, davantage centrés sur leurs objectifs (pour quoi faire ?) et n'insistant pas sur les moyens d'y parvenir (comment faire ?). Nous avons en effet considéré que les producteurs sont mieux à même d'identifier, d'exploiter et/ou de développer les dispositifs d'information pertinents. En outre, l'aspect des moyens est traité lors des réunions de commission au cours des cinq ans du moyen terme. Par ailleurs, les avis doivent rester en nombre limité, de l'ordre d'une dizaine. Chaque moyen terme donne lieu à dix réunions, dont une consacrée au moyen terme. Dans certains cas, un avis peut être examiné plusieurs fois. Enfin, il faut laisser une marge de liberté pour continuer de suivre des sujets en cours et traiter des sujets émergents qui n'avaient pas été prévus au moment de l'élaboration du moyen terme.

IV. PRÉSENTATION DES PROJETS D'AVIS DU MOYEN TERME POUR LA COMMISSION

Stéphane TAGNANI

Je vous présenterai les projets d'avis, leur contexte et leurs objectifs. Ces avis sont classés en trois rubriques. Nous engagerons une discussion à l'issue de chacune de ces rubriques. Ces échanges nous permettront de recueillir vos remarques et amendements. Les avis ne seront pas réécrits en séance. Nous reprendrons vos remarques à l'issue de la réunion. Les projets d'avis seront validés par le président de la commission, puis envoyés aux participants et mis en ligne sur le site du Cnis. Cette version post-commission sera présentée au bureau du Cnis du 5 décembre, puis validée au cours de l'Assemblée plénière du 31 janvier 2019.

Les avis de la commission Système financier et financement de l'économie ont été regroupés en trois rubriques : le système financier (3 avis), le financement de l'économie (3 avis) et dans la suite des groupes de travail (2 avis).

Système financier

Les trois avis de cette rubrique font plus ou moins référence à la *Data Gaps Initiative*.

1. Suivre la mise en œuvre du LEI (Legal Entity Identifier)

Le LEI a été créé au cours du moyen terme précédent. Il a fait l'objet de nombreuses présentations au cours des commissions. Le LEI constitue un dispositif d'identification unique des intervenants sur les marchés financiers et vise à assurer une plus grande transparence des transactions financières. Cet avis peut être relié à un avis du moyen terme précédent sur les groupes, en particulier les groupes financiers. En 2016,

une commission avait été consacrée aux centres financiers offshores. Cet avis a pour but de mieux analyser le fonctionnement du marché financier, notamment pour faciliter le passage à la phase 2 de la *Data Gaps Initiative*. Il est rédigé comme suit :

« La crise financière de 2007-2008 a incité les États à mettre en place un dispositif mondial d'identification unique des intervenants sur les marchés financiers, le LEI (Legal Entity Identifier), afin de faciliter la gestion et le contrôle des risques, tant par le secteur privé que par les autorités publiques. Ce dispositif a fait l'objet de plusieurs présentations au cours du moyen terme précédent. Le Conseil demande à être tenu régulièrement au courant des avancées de sa mise en œuvre ».

2. Améliorer la mesure et le suivi de l'activité bancaire internationale

Depuis la crise de 2007-2008, nous avons observé une coordination au niveau du G20 via la *Data Gaps Initiative*, la mise en place d'une supervision unique européenne des grandes banques et une plus grande ouverture concurrentielle des marchés financiers, avec le rôle de l'Esma, l'Autorité européenne des marchés financiers, l'équivalent de l'AMF dans l'Union européenne. Ces questions ont été plus ou moins abordées au cours du moyen terme précédent. Cet avis a pour objectif de favoriser la comparaison entre les grandes banques, au moins européennes dans un premier temps, pour mieux appréhender le marché bancaire européen et mondial, mais aussi pour mieux connaître les enjeux et les pratiques sur les marchés financiers, grâce à des dispositifs statistiques adaptés. Nous vous proposons, pour ce faire, l'avis suivant :

« Depuis la crise de 2007-2008, dans un contexte d'ouverture concurrentielle et de diversification des instruments financiers croissants, la coordination internationale de l'activité financière est devenue un enjeu majeur. On peut citer la Data Gaps Initiative du G20, la supervision unique européenne des grandes banques avec le rôle de l'Esma, Autorité européenne de contrôle des marchés financiers. Le Conseil encourage tous les travaux qui participeront à améliorer les processus de collecte et de production des données statistiques bancaires et à faciliter les comparaisons entre les grandes banques ».

3. Renforcer la connaissance de la finance hors banque (*shadow banking*)

Ce sujet a été étudié au cours du moyen terme précédent, en 2014. La crise financière de 2008 a fait porter l'attention de la communauté internationale sur le *shadow banking*, avec l'installation du Conseil de stabilité financière au sein de la BRI, la Banque des règlements internationaux. Cette activité bancaire parallèle est plus développée aux Etats-Unis qu'en France aujourd'hui, mais elle devrait se développer. Face à cela, il conviendrait d'améliorer la connaissance encore limitée de cette finance hors banque et de poursuivre les travaux pour mieux identifier les acteurs et les activités afin de mesurer les volumes de manière plus fiable et les liens entre les différents acteurs, et d'assurer un meilleur accès aux données. Nous proposons un avis rédigé ainsi :

« À la suite de la crise financière de 2007-2008, la communauté internationale a porté une grande attention à la "finance hors banque" (*shadow banking* ou système bancaire parallèle), c'est-à-dire l'ensemble des entités non bancaires ayant une activité d'intermédiation de crédit, permettant de financer l'économie par un autre biais que le système bancaire traditionnel, en particulier grâce à la titrisation. La connaissance de ses circuits financiers reste encore limitée malgré leur rôle essentiel dans les transactions internationales. Le Conseil souhaite que la statistique publique poursuive ses travaux afin d'identifier de manière fiable et pertinente le volume des flux et les liens entre les différents acteurs et développer l'accès aux données ».

Denis MARIONNET

A l'avis n°2, je pense qu'il faudrait citer la BCE plutôt que l'Esma lorsque l'on évoque la supervision unique européenne des grandes banques. L'Esma ne joue pas véritablement de rôle dans ce domaine.

Delphine MOREAU

Il conviendrait d'indiquer « *la supervision européenne des grandes banques (BCE-MSU) et le rôle de l'Esma* ». Ces autorités ont été créées avec des périmètres de compétence différents et nous avons obtenu des compléments de coordination et de collecte des données bancaires. Certains éléments sont vus dans le cadre de la supervision européen, d'autres dans le cadre de la surveillance des marchés financiers.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Dans le titre de cet avis, nous pourrions citer « *l'activité bancaire et financière internationale* ». Nous avons souhaité élaborer des avis relativement larges, que nous orienterons au cours du moyen terme en fonction des sujets abordés.

Denis MARIONNET

Dans l'avis n°3, j'aurais indiqué la connaissance de « ces » circuits financiers.

Stéphane TAGNANI

Je vous propose de passer à la rubrique suivante.

Financement de l'économie

4. Accroître la compréhension des nouvelles formes de financement de l'économie

Nous observons une diversification croissante des formes de financement de l'économie, que ce soit le financement public ou privé. Ce sujet a été abordé au cours du moyen terme précédent, notamment en 2016 s'agissant du financement participatif ou en 2017 sur le financement de l'innovation et le capital-risque. Nous avons relevé la nécessité de développer les outils de mesure, d'observation et d'analyse de ces phénomènes en expansion. L'objectif consiste à mieux appréhender les innovations et le phénomène dans son ensemble et à améliorer la connaissance et le suivi des aspects du crédit et de l'épargne (modes de financement, finances publiques, avec les emprunts toxiques par exemple). Le projet d'avis est rédigé comme suit :

« Les formes de financement de l'économie ont connu ces dernières années une diversification croissante. La commission s'en est fait l'écho au cours du moyen terme précédent avec des présentations sur le financement participatif ou le financement de l'innovation. Le Conseil appuie les efforts pour consolider les dispositifs de mesure et d'analyse afin de mieux appréhender le phénomène sous les deux aspects du crédit et de l'épargne, sans omettre les finances publiques avec le cas des emprunts toxiques par exemple ».

5. Mesurer l'importance du phénomène de la fintech ou nouvelle industrie financière

Ce phénomène est en expansion. Il désigne une nouvelle industrie financière qui déploie les technologies de l'information et de la communication pour améliorer les activités financières et vient concurrencer les banques traditionnelles, que ce soit le prêt entre particuliers, les systèmes de paiement (paiement par mobile, vérification des transactions financières, etc.) ou les échanges de devises (nouvelles monnaies, cryptomonnaies). Face à ce nouveau phénomène émergent, il convient de développer des dispositifs d'observation et d'analyse de celui-ci et de contribuer à l'analyse de la transformation numérique de l'économie dans le domaine bancaire et financier. Nous vous proposons, pour cela, le texte suivant :

« La transformation numérique bouleverse toute l'économie et l'activité bancaire et financière n'y échappe pas. Une nouvelle industrie financière, la fintech, s'est ainsi récemment développée qui déploie les TIC pour améliorer les activités financières. Elle englobe des dispositifs qui concurrencent les banques traditionnelles, avec par exemple les prêts entre particuliers, mais aussi les systèmes de paiement (paiement par mobile, vérification des transactions financières par exemple) et d'échanges de devises (y compris les nouvelles monnaies). Le Conseil invite la statistique publique à contribuer à la connaissance de ce nouveau champ d'activité du secteur bancaire et financier ».

6. Analyser la traduction de l'enjeu du développement durable dans le domaine bancaire et financier

Le développement durable est devenu un enjeu majeur qui fait l'objet d'un avis général du moyen terme du Cnis. Pour la commission, il recouvre de nombreux sujets, notamment la finance verte et les dispositifs financiers prenant en compte l'approche de développement durable et les réglementations en la matière, mais aussi la responsabilité sociale et environnementale des entreprises – sujet qui avait fait l'objet d'une intercommission « Système financier et financement de l'économie » et « Environnement et développement durable » en 2015 sur les investissements socialement responsables (dont les fonds carbone) -, le microcrédit – avec un rapport de groupe de travail rendu en 2011, ou l'inclusion bancaire – avec la création, au cours du moyen terme, d'un observatoire dédié. Sur cet ensemble de sujets, il importe de développer l'observation et l'analyse des outils et dispositifs. L'avis proposé est rédigé comme suit :

« Enjeu de société majeur, le développement durable concerne toutes les commissions du Cnis qui doivent se l'approprier dans leur champ de compétences. Dans la suite des travaux présentés lors d'une intercommission "Système financier et Environnement et développement durable", de la création de l'Observatoire de l'inclusion bancaire au cours du moyen terme précédent, le Conseil demande à la statistique publique de développer l'observation et l'analyse des différents dispositifs qui concourent à la prise en compte de cette approche dans le domaine bancaire et financier : notamment, la "finance verte", les investissements socialement responsables des entreprises, le microcrédit et l'inclusion bancaire ».

Bertrand PLUYAUD

Sur l'avis n°5, nous nous interrogeons sur les « *nouvelles monnaies* » qui ne constituent pas à proprement parler des actifs financiers, notamment si vous faites référence aux bitcoins. Ce sont plutôt des biens immatériels. Il conviendrait d'évoquer plutôt la notion de « *cryptoactifs* ».

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Vous avez raison d'être précis sur les termes.

Denis MARIONNET

Est-il nécessaire de citer les emprunts toxiques dans l'avis n°4 ? Quelle est la logique d'apporter une telle précision dans un avis aussi général ?

Gunther CAPELLE-BLANCARD

A l'origine, nous avons envisagé une commission sur les emprunts toxiques des collectivités, car nous avons recueilli de nombreuses demandes sur les territoires. En finance, nous abordons encore assez mal le thème des territoires. Nous avons pris ce sujet comme point de départ. Je reconnais que la rédaction de l'avis se révèle un peu maladroite.

Delphine MOREAU

Nous pourrions indiquer « *les finances publiques, y compris locales* ».

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Nous essayons de favoriser une plus grande audience, comme nous l'avons fait au cours des cinq dernières années et nous travaillerons aussi en fonction de l'actualité. Nous aborderons évidemment les bitcoins lorsque l'actualité sera suffisante pour le faire. Je souhaitais également travailler sur le genre. Il est difficile de se renouveler sur la thématique de la finance durable. Nous avons déjà évoqué l'ISR, le microcrédit, l'inclusion bancaire. Il me paraîtrait intéressant de débattre sur le thème « crédit et genre », déterminer si nous disposons de données sur la distribution du crédit, sur les salariées, etc. Nous travaillerons sur ce sujet de manière pragmatique.

Stéphane TAGNANI

Ce sujet pourrait donner lieu à une rencontre. J'aborde enfin la troisième et dernière rubrique. Les deux avis font référence à des groupes de travail du Cnis.

Dans la suite des groupes de travail

7. Suivre l'évolution des lignes de métiers bancaires, de l'emploi et des rémunérations dans le secteur bancaire et financier

Cet avis suit une approche plus sectorielle. En 2012, un groupe de travail du Cnis avait étudié les lignes de métiers bancaires et un point d'information a été présenté en 2017 sur le suivi des recommandations de ce groupe. En revanche, l'avis du moyen terme relatif à l'emploi et aux rémunérations du secteur bancaire et financier n'a pas été traité. L'objectif consiste donc à continuer de suivre les recommandations du groupe de travail sur les lignes de métiers bancaires et à entamer une approche sectorielle sur la connaissance du secteur et la mise en cohérence des statistiques sur l'emploi et les rémunérations. L'avis est rédigé comme suit :

« La connaissance du secteur bancaire et financier participe de la description de l'ensemble de l'activité de financement de l'économie. Le Conseil se félicite de la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail sur les lignes de métiers bancaires qui a permis d'accroître l'information normalisée sur les comptes des banques et invite à la poursuite de ces efforts. Il réaffirme l'intérêt à entreprendre ce même travail dans le domaine de l'emploi et des rémunérations du secteur bancaire et financier afin d'améliorer la mesure et la cohérence des données ».

8. Continuer à améliorer l'accessibilité aux données bancaires et financières (accès aux données individuelles et pédagogie)

Les sujets d'accessibilité aux données et de pédagogie font régulièrement l'objet d'avis de moyen terme. Il importe en effet d'assurer la compréhension et la lisibilité des statistiques. Sur le sujet de l'accès aux données, un groupe de travail du Cnis avait été constitué sur l'accès aux données bancaires et financières et de nombreuses évolutions positives ont eu lieu en la matière. L'enjeu de pédagogie reste quant à lui essentiel surtout dans un domaine aussi complexe. Nous réitérons donc l'objectif de développer l'accès aux données individuelles, en particulier pour les chercheurs et l'objectif de pédagogie en direction des utilisateurs et du grand public (éducation financière, data-journalistes, etc.). Nous proposons l'avis suivant :

« L'accessibilité des données doit s'entendre ici de deux façons : l'accès aux données individuelles, en particulier pour les chercheurs ; la visibilité et la lisibilité des statistiques par les utilisateurs. Le Conseil constate que des progrès conséquents ont été faits au cours du moyen terme précédent, en particulier suite au groupe de travail sur l'accès aux données bancaires et financières. Il encourage la poursuite de cette ouverture de l'accès aux données. La pédagogie est une des orientations générales du moyen terme, elle est d'autant plus indispensable dans un domaine d'activité complexe et en forte évolution. Le Conseil recommande la mise en œuvre d'outils et de dispositifs permettant une meilleure appropriation des concepts, circuits et données du domaine par tous les publics ».

Gunther CAPELLE-BLANCARD

L'avis n°7 constituera sans doute l'avis le plus compliqué à mettre en œuvre. L'excellent rapport sur les lignes de métiers bancaires n'a pas été entièrement suivi d'effet pour des raisons qui nous échappent. A l'époque, une discussion était en cours sur la séparation des activités bancaires. Or cette discussion n'a plus cours aujourd'hui. De fait, il paraît difficile d'obtenir des avancées sur le sujet. Nous conservons cet avis, en ayant conscience qu'il se révélera difficile à suivre.

Il en est de même pour les rémunérations. Dans le précédent moyen terme, des discussions avaient eu lieu autour des rémunérations lorsque le gouvernement avait mis en place le Haut Comité sur les rémunérations des opérateurs de place, qui n'a existé que durant un an. La discussion autour des bonus des traders par exemple a disparu des préoccupations du régulateur, mais nous souhaitons rester en veille sur ce sujet.

Dominique DURANT

Dans cet avis, au lieu de « *l'intérêt à entreprendre ce même travail* », ne pourrions-nous pas justement évoquer « *la nécessité de conserver une activité de veille* » sur le sujet pour refléter la précision que vous venez d'indiquer ?

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Tout à fait. La BCE conduit une enquête au niveau européen sur le sujet.

Je crois que les termes d'éducation financière et de datajournalisme constituent des mots clés qu'il conviendrait d'intégrer dans l'avis lui-même. En France, cette éducation reste très mauvaise.

Dominique DURANT

Je conforterai ce point. La Banque de France s'est vue attribuer une mission d'éducation financière et la présentation des actions qu'elle mènera dans ce domaine s'inscrit pleinement dans la lignée de cet avis.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

J'ai appris cette semaine que l'AMF avait lancé FinQuiz, une application de jeu sur la finance. Je regrette également que les journalistes ne participent pas davantage à nos commissions. Aurions-nous oublié un thème majeur selon vous ?

Nous avons pris note de toutes vos remarques. Le secrétariat du Cnis amendera les avis sur cette base, puis je validerai les avis. Vous pourrez néanmoins réagir ultérieurement, puisque la validation finale n'interviendra qu'en janvier.

Denis MARIONNET

Recevrons-nous les avis à l'issue de la commission ?

Stéphane TAGNANI

Nous vous les enverrons lorsqu'ils auront été validés par le président de la commission. Ils seront également mis en ligne sur le site du Cnis.

CONCLUSION

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Je vous remercie de votre présence.

La séance est levée à 16heures25.

Tous les documents sont disponibles sur le site cnis.fr à la [page de la commission](#).

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

[Projets d'avis de moyen terme du Cnis 2019-2023 pour la commission Système financier et financement de l'économie](#)

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

["Open Data Room" de la Banque de France : après deux ans, bilan et perspectives - Banque de France - Diaporama](#)

[Point d'avancement de la Data Gaps Initiative - Banque de France - Diaporama](#)

[Moyen terme du Cnis 2019-2023 - Commission Système financier et financement de l'économie - Diaporama](#)

[Projets d'avis de moyen terme du Cnis 2019-2023 pour la commission Système financier et financement de l'économie - Diaporama](#)

[Projets d'avis de moyen terme du Cnis 2019-2023 validés par le président de la commission](#)